

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la mairie de Belleu pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

Date de la convocation :

24 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	1	20

Sous la Présidence de M. Thierry ROUTIER, Premier Vice- Président du S.I.T.U.S

Présents : M. ROUTIER Thierry, M. MUTTERER Fabrice, M. CHOQUENET Vincent, M. PHILIPPON Vincent, M. MADIOT Claude, MME MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, MME COUPEY Sylvie, M. COUTEAU Jean-Marie, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, MME DENUNCQ Isabelle, M. D'HIVER Gérard, MME FERTON-HERPE Thérèse, MME JUVIGNY Nicole, MME LALUC Sylvie, M. MONTARON Philippe, M. MARCHAL Jean-Bernard,

Pouvoirs :

M. MARCELLIN Bruno donne pouvoir à M. ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : M. D'HIVER Gérard

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, M. KIDIERA Abou, MME LE FAUCHEUR Carole, MME AIT OUMEZIANE Djedjiga

Les absents sont excusés

Compte Administratif de l'exercice 2022 Affectation du Résultat et reprise du solde	Rapport
	N°6

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2022 qui présente un excédent de :

- 407 644,92 € en section de fonctionnement,
- 912 542,70 € en section d'investissement.

Considérant que le budget 2023 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2022 d'un montant de 407 644,92 € au budget comme suit :

- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 407 644,92 euros.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré décident :

- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2022 d'un montant de 407 644,92 € au budget comme suit :
- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 407 644,92 euros.

Vote :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 avril 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 002-250204120-20230411-11042023_6-DE



Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président du S.I.T.H.

Thierry ROUTIER

